

963363

- 2 FEV. 2009

2900720



TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

MEAUX

* * *

Département de Seine et Marne

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX,
Département de Seine et Marne.

Nous, Michel DEPLA, Président du Tribunal de
Commerce de MEAUX par délégation, en notre
cabinet sis au 56, rue Aristide Briand de ladite ville.

Avons rendu le TRENTE JANVIER DEUX MILLE
NEUF, l'ordonnance sur requête dont la teneur suit :

**Requête conjointe au Président du
Tribunal de Commerce de Meaux
aux fins de désignation d'un
commissaire à la fusion**

Monsieur le Président,

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Jean-Pierre Barthel,
agissant en qualité de représentant légal de la SARL ALDI, Président de la société **IMMALDI ET COMPAGNIE**,
société par actions simplifiée au capital de 68.602.057,76 euros, dont le siège social est
situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui
est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro
378 568 638.

Et

- Monsieur Pascal Vigier,
agissant en qualité de gérant de la société **STAIRBEL**,
société en nom collectif, au capital de 1.524,49 euros, dont le siège social est situé 13, rue
Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro
404 059 347.
- Monsieur Pascal Vigier,
agissant en qualité de gérant de la société **LOCADIA**,
société en nom collectif, au capital de 45.734,71 euros, dont le siège social est situé 13, rue
Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 393 633
201.

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- que les sociétés requérantes étudient un projet de fusion au terme duquel les SNC
STAIRBEL et LOCADIA seraient absorbées par la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** ;
- que les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de
fusion-absorption à établir entre les trois sociétés ;
- que les méthodes d'évaluation des apports et de détermination de la parité d'échange
ne sont pas encore définies à ce jour ;

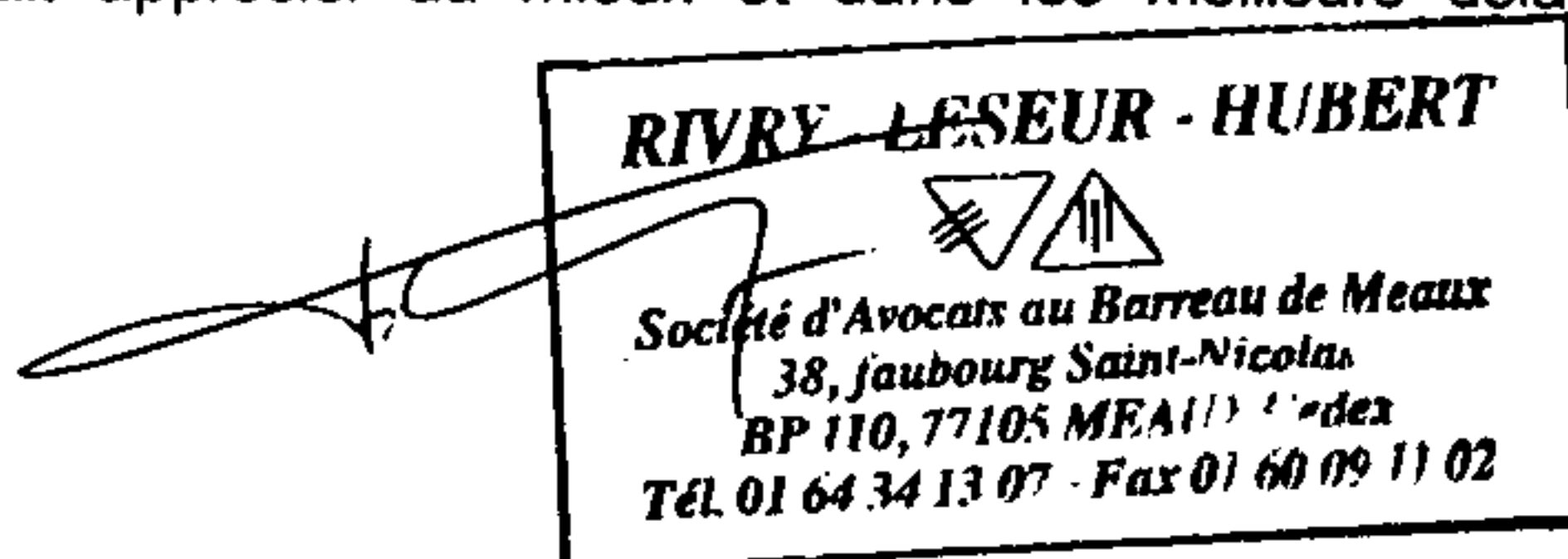
- que l'opération de fusion-absorption des SNC STAIRBEL et LOCADIA par la société IMMALDI ET COMPAGNIE constitue une opération de restructuration interne du groupe ALDI en France, auquel appartiennent les sociétés participantes à l'opération de fusion-absorption ;
- qu'au terme de cette opération, les SNC STAIRBEL et LOCADIA feront l'objet d'une dissolution sans liquidation ;
- que l'opération rétroagirait au 1^{er} janvier 2009 ;
- que la réalisation définitive de l'opération est envisagée pour le 30 juin 2009 au plus tard.

EN CONSEQUENCE

Les exposants requièrent qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner, un commissaire à la fusion avec mission d'établir un rapport écrit sur la valeur des apports et les modalités de la fusion dans son ensemble tel que prévu par les dispositions de l'article L. 236-10 et des articles R. 236-6 et R. 236-7 du code de commerce.

Il serait agréable aux exposants de voir désigner le commissaire à la fusion figurant dans la lettre justificative ci-jointe, lequel compte tenu d'une part, de son expérience dans des opérations similaires et d'autre part, du fait qu'il a déjà été nommé en qualité de commissaire aux apports et en qualité de commissaire à la scission dans le cadre de précédentes opérations intervenues au sein du groupe ALDI en France, pourrait apprécier au mieux et dans les meilleurs délais l'évaluation de l'actif apporté.

Fait à Meaux
En deux exemplaires
Le 16 janvier 2009



IMMALDI ET COMPAGNIE


Monsieur Jean-Pierre Barthel

SNC STAIRBEL


Monsieur Pascal Vigier

SNC LOCADIA


Monsieur Pascal Vigier

P.J. : copie des extraits Kbis des Sociétés

ORDONNANCE

Nous, *DELA Michel.*, Président du Tribunal de Commerce de MEAUX, 2900036

Vu la requête présentée par : *par délégation, pour le Président empêché-*

* Sté IMMALDI ET COMPAGNIE
13 rue CLEMENT ADER
PARC D'ACTIVITE DE LA GOELE
77230 DAMMARTIN EN GOELE
RCS MEAUX 378 568 638

* Sté STAIRBEL
13 rue CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE
RCS MEAUX 404 059 347

* Sté LOCADIA
13 rue CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE
RCS MEAUX 393 633 201

Vu l'article L.236-10 de la Loi du 24 Juillet 1966
du Nouveau Code de Commerce, ainsi que les articles R.236-6 & R.236-7
du décret du 23 mars 1967,

Vu les motifs y exposés,

NOMMONS :

Mr FLEURY Pascal
12 rue BOUCHUT
75115 PARIS

en qualité de Commissaire à la fusion , avec mission :

- D'apprécier la valeur de l'apport devant être effectué par :

Sté STAIRBEL
13 rue CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté LOCADIA
13 rue CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Dresser un rapport conformément à la Loi,

De dire s'il résulte de cet apport un ou plusieurs avantages
particuliers.

De dresser un rapport de son évaluation, de ces constatations et avis
qui sera tenu à la disposition des associés de la société bénéficiaire
de l'apport.

Disons que les commissaires désignés rechercheront le montant de leurs
honoraires auprès des requérantes et qu'en cas de désaccord, ledit

WMT

tant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée
la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fixons les frais de greffe à 38,31 euros TTC à la charge du (de la)
requérant(e).

Donnée en notre Cabinet,

A Meaux, le 20 Janvier 2018

